

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 19 septembre 2022 de 18 heures à 18 heures 30 à l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides en la salle Choquette.

Un avis public a été publié dans le journal L'Express Montcalm, édition du 31 août 2022, pour chacun des règlements présentés lors de cette assemblée de consultation.

Sont présentes :

Mme Amélie Coutu, directrice du Service d'urbanisme

Mme Valérie Plouffe, secrétaire au greffe

**RÈGLEMENT NUMÉRO 725-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 106-2004 CONCERNANT L'AUGMENTATION DES FRAIS D'ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Cette consultation publique concerne le règlement numéro 725-2022 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 106-2004 concernant l'augmentation des frais d'étude d'une demande de dérogation mineure.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 729-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 100-2004 AFIN DE VENIR CRÉER UNE ZONE D'AFFECTATION PUBLIQUE ET DE MODIFIER LES FONCTIONS AUTORISÉES AU SEIN DE LA GRANDE AFFECTATION PUBLIQUE**

Cette consultation publique concerne le règlement numéro 729-2022 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 100-2004 afin de venir créer une zone d'affectation publique et de modifier les fonctions autorisées au sein de la grande affectation publique.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 730-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 101-2004 AFIN DE CRÉER LA ZONE P-31 AU SEIN D'UNE NOUVELLE ZONE D'AFFECTATION PUBLIQUE, DE MODIFIER LES LIMITES DES ACTUELLES ZONES C-9 ET R1-48, AINSI QUE DE CRÉER LA ZONE C-35**

Cette consultation publique concerne le règlement numéro 730-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 101-2004 afin de créer la zone P-31 au sein d'une nouvelle zone d'affectation publique, de modifier les limites des actuelles zones C-9 et R1-48, ainsi que de créer la zone C-35.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 731-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 101-2004 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS AU SEIN DE LA ZONE I-2**

Cette consultation publique concerne le règlement numéro 731-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 101-2004 afin de modifier les usages autorisés au sein de la zone I-2.

Deux (2) personnes présentes dans la salle.

Levée de l'assemblée de consultation à 18 heures 30.

*Copie originale signée*

\_\_\_\_\_  
Amélie Coutu, directrice du Service d'urbanisme

*Copie originale signée*

\_\_\_\_\_  
Valérie Plouffe, greffière d'assemblée et secrétaire au greffe